



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-099

Séance du 16 novembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix novembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 25

**Ayant pris part à la
délibération :** 31

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Raoul DERUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Projet de rénovation du centre bourg de Montredon-Labessonnié : Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage entre Commune et la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, dans sa séance du 1^{er} juin 2021 (délibération n° 2021-072), le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Commune de Montredon-Labessonnié en vue de la réalisation du projet de rénovation du centre bourg.

Les travaux projetés ont aujourd'hui démarré et il s'avère nécessaire de préciser les termes de ladite convention notamment en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dans la mesure où, d'une part, la Commune n'est pas assujettie et, d'autre part, le budget annexe Eau de la Communauté de Communes est assujetti et le budget annexe Assainissement ne l'est pas, sachant en outre que la Société d'économie mixte THEMELIA (mandataire), à qui la Commune a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération, est assujettie.

A cet effet, il est proposé de passer un avenant à la convention modifiant l'article 9 - Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), cet avenant précisant de surcroît que les demandes de remboursement des débours par la Commune s'effectueront au fur et à mesure des avances versées au mandataire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'approuver les termes de l'avenant n°1 de la convention dont une copie est jointe à la présente et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX